



SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE  
La Fondation de l'Armée du Salut



## Le programme « Mieux Manger pour Tous »

### Une approche globale vertueuse pour l'accès à l'alimentation

L'accès à l'alimentation des personnes en situation de pauvreté doit être une priorité pour les pouvoirs publics. Celui-ci s'est en effet largement dégradé ces dernières années comme en attestent tous les indicateurs récents<sup>1</sup>, qui reflètent ce que constatent les bénévoles de nos associations sur le terrain depuis plusieurs années. Cette question incarne aussi avec une acuité particulière la nécessité d'articuler **solidarité, transition écologique et santé publique, et de réconcilier les réponses d'urgences aux transformations de long terme.**

Nos organisations en sont convaincues. Nous avons des histoires et des cultures différentes ; nos modalités d'actions sont variées et nos projets associatifs distincts. Mais nous considérons que la richesse de cet écosystème est une force pour notre résilience collective, et, surtout, **nous partageons un engagement fort en faveur de l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie, de qualité, favorable à la santé et à la planète.**

Une initiative bienvenue et fédératrice a été prise en la matière en 2023 par le Gouvernement, à travers la création du programme « *Mieux Manger pour tous* » (PMMPT).

Doté de 80 millions d'euros<sup>2</sup>, alliant soutien aux achats des réseaux nationaux et appui aux initiatives locales et aux expérimentations, ce nouveau programme, même s'il est forcément insuffisant, est la **première politique publique qui tente d'apporter une réponse coordonnée à ces enjeux**, par une mise en œuvre adaptée.

Aussi, nous ne nous reconnaissons pas dans l'une des recommandations du rapport de la Cour des Comptes dédié au financement public de l'aide alimentaire<sup>3</sup> qui vient questionner la pérennité du programme *Mieux Manger pour Tous* en raison de la pluralité de ses objectifs et de ses modalités de gestion, alors même que **nous considérons que c'est cette transversalité dans l'approche et cette flexibilité dans la gestion qui en font la pertinence.**

<sup>1</sup> INSEE, 2023.

<sup>2</sup> Soit environ 20 euros par personne bénéficiant d'un dispositif de lutte contre la précarité alimentaire.

<sup>3</sup> *L'aide alimentaire financée par l'Etat et les fonds européens*, Juillet 2025.

## *L'alimentation comme levier de solidarité et de transition écologique*

Les impacts positifs du PMMPT sont déjà nombreux, alors qu'il existe depuis à peine plus de deux années complètes.

### **1) Améliorer l'aide alimentaire et répondre aux attentes des personnes en précarité**

Le soutien aux achats des plus importantes associations d'aide alimentaire et de solidarité est l'impact le plus immédiat et permet d'améliorer la qualité de l'aide alimentaire pour plus de 4 millions de personnes, en facilitant la diversification de la gamme de produits, en développant l'offre de produits frais et durables.

C'est une priorité de toutes les associations d'aide alimentaire, correspondant aux besoins et aux attentes exprimées par les personnes concernées, qui demandent notamment plus de fruits et légumes. Concrètement, l'aide alimentaire améliore l'équilibre nutritionnel des repas qu'elle propose aux personnes, et met à disposition plus de produits favorables à la santé et à la transition alimentaire.

Cette « montée en gamme » de l'aide alimentaire permet de lutter contre les inégalités de santé notamment, tant il est établi que les pathologies liées à l'alimentation touchent d'abord les plus précaires.

### **2) Soutenir la production locale et de qualité**

Comme ce fut le cas pendant la crise sanitaire, où de nombreuses collectivités ont expérimenté un soutien aux producteurs par de l'achat direct de produits redistribués par les associations de solidarité, le PMMPT enclenche une dynamique vertueuse de soutien aux producteurs locaux et à l'agriculture durable par des achats en direct, alors même que nombre d'entre eux sont aussi touchés par la précarité.

Ce soutien est d'autant plus précieux qu'il apporte de la visibilité et donc de la stabilité aux producteurs, avec des commandes passées par les associations, tant les têtes de réseau que les associations qui proposent des alternatives locales, sur plusieurs mois voire sur l'année. Les dispositifs de solidarité alimentaire deviennent donc également un levier de transition écologique, dans la continuité de la vision portée par le CNLE en la matière<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> *Faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale*, CNLE, 2024.

### 3) Un accélérateur de développement territorial et d'expérimentation

Le PMMPT, dans son volet local, encourage les innovations et les expérimentations : couverture des zones blanches, jardins partagés, développement des Projets alimentaires territoriaux (PAT), Caisses alimentaires communes, coopération interassociatives, groupements d'achats solidaires...

Ces innovations, qui approfondissent et diversifient les réponses aux besoins des personnes, contribuent à bâtir une vision territorialisée de la précarité alimentaire, en engageant l'ensemble des acteurs concernés au dialogue et à l'échange de pratiques. Il permet ainsi de développer des solutions nouvelles et complémentaires de l'aide alimentaire développée par les réseaux nationaux.

Enfin, en faisant de la question alimentaire un enjeu territorial commun et parfois aussi de gouvernance locale, il facilite la réappropriation démocratique d'un sujet essentiel pour les citoyennes et citoyens, qui sont attachés à la qualité de leur alimentation et à la participation citoyenne locale.

#### *Un outil de transformation du monde associatif*

Rappelons que ce sont des centaines de milliers de bénévoles et des centaines d'associations sur tout le territoire qui agissent et mettent en place ce programme. Ce sont plus de 10 000 lieux d'accueil et de solidarité qui apportent une aide et un accompagnement aux personnes. Concrètement, le PMMPT apporte un soutien à l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la lutte contre la précarité alimentaire, dans leur grande diversité.

Ainsi, le programme **constitue un pilier pour les associations de solidarité, à un moment où les financements publics se raréfient**, mais aussi un **levier de transformation et de modernisation** de l'ensemble des organisations bénéficiaires. Celles-ci sont en effet amenées à se doter de ressources et de compétences nouvelles (achat, ingénierie...) qui peuvent, si elles se poursuivent dans la durée, renforcer durablement l'écosystème associatif. Dans le secteur de l'aide alimentaire, le développement des achats et des compétences des associations en la matière est décisif pour faire face à une hausse des besoins et à une diminution ou a minima une stagnation du don alimentaire.

Le PMMPT encourage donc un double mouvement :

- **D'expérimentation et d'innovation**, qui correspond à la vocation même du secteur associatif et à sa capacité à inventer des solutions nouvelles ;
- **De professionnalisation**, notamment sur le plan de l'approvisionnement, pour rendre ces réponses pérennes et soutenables.

Le PMMPT ne peut bien évidemment se substituer à une approche globale et systémique des questions de pauvreté ni à l'élaboration d'une politique de prévention et de lutte contre la précarité et l'exclusion à la racine.

Pour autant, dans une période de polarisation, d'instabilité et de fortes tensions, rares sont les politiques publiques qui font l'unanimité. **C'est le cas du programme « *Mieux Manger pour tous* » qui constitue la principale avancée dans le domaine de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation durable et de qualité depuis la crise sanitaire.**

La variété des situations de pauvreté rencontrées par les personnes nécessite d'apporter une diversité de réponses. C'est précisément l'ambition de ce programme qui apporte un soutien aux personnes en situation de grande pauvreté jusqu'aux classes moyennes et populaires paupérisées, par le soutien qu'il apporte à une diversité d'acteurs.

Le soutien pérenne apporté au PMMPT est essentiel pour la solidarité alimentaire ; il doit venir non pas en substitution, mais bien en complémentarité de tous les dispositifs de solidarité existants. **Nous appelons donc le Gouvernement et les Parlementaires à s'engager à préserver et à développer, ce dispositif encore nouveau, mais déjà très précieux pour les associations qui le mettent en œuvre et les millions de personnes qui en bénéficient.**

### Signataires

|                               |                                |                              |
|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Action contre la Faim         | Cop1                           | ReVIVRE dans le Monde        |
| Collectif Alerte              | Fédération de l'Entraide       | Secours Catholique – Caritas |
| Andès                         | Protestante                    | France                       |
| Fondation de l'Armée du Salut | Fédération nationale le Panier | Union Nationale des          |
| Fédération française des      | de la Mer                      | Groupements des Epiceries    |
| Banques Alimentaires          | Linkee                         | Sociales et Solidaires       |
| Réseau Cocagne                | Les Restos du Cœur             | VRAC France                  |